Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20260828-DEL1202628081GS-DE

EXTRAIT SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL du 28 août 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents-représentés : 15
Votants : 15

Le vingt huit août de l'an deux mille vingt six à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry CAUBET, Maire de Locronan.

Etaient présents : Monsieur CAUBET Thierry, Maire, Adjointe au Maire, Madame Jacqueline Le GAC, adjointe au Maire Monsieur BILLEBEAUD Alain, Adjoint au Maire, Madame HASCOËT Monique, Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Marie PRÉ, adjoint au Maire, Monsieur LE JEUNE Philippe, Madame BATTAIS Bérénice, Monsieur HÉNARD Joël, Madame Marine KERDREUX, Monsieur Laurent Le LAY, Madame CADIOU QUÉAU Gwénaëlle, Madame Virginie GOARDON, Madame Edwige LEPOT

***Date de* convocation :**

21 août 2026

Procurations : Monsieur Bruno BONSIGNE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie PRÉ ; Madame Brigitte NICOLAS a donné procuration à Madame Monique HASCOËT

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BILLEBEAUD

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Le procès-verbal de la séance du 23 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

Ordre du jour :

- Chapelle Notre Dame de Bonne Nouvelle –projet de restauration du groupe sculpté de la crucifixion. Demandes de subventions auprès de l'Etat, de la région, du département.
- Décision modificative au budget
- Questions diverses

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20260828-DEL1202628081GS-DE

1-2026-2808-1-CHAPELLE NOTRE DAME DE BONNE NOUVELLE –PROJET DE RESTAURATION DU GROUPE SCULPTE DE LA CRUCIFIXION –DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ÉTAT, DE LA RÉGION, DU DÉPARTEMENT

Les membres du Conseil Municipal sont informés que :

Le groupe de la Crucifixion, inscrit, présente un état dégradé, causé notamment par une infestation, surtout au niveau de la statue du Christ, dont le bras droit est même tombé, tandis que le reste de son corps menace lui aussi de se fragmenter.
Il s'avère nécessaire de procéder à la dépose des 3 statues du groupe, pour l'application de mesures à la fois préventives (vérification des assemblages et supports) et curatives (nettoyage, refixation éventuelle de la polychromie), notamment pour la statue du Christ, pour laquelle un traitement particulier est nécessaire : une anoxie est préconisée, tandis qu'un travail de stabilisation et de restitution du bras droit est nécessaire. Le rebouchage des galeries d'insectes peut être aussi envisagé.

Les travaux pressentis représentent un débours de 8728 € HT soit 10473.60 € TTC, devis retenu et proposé par l'atelier GOURGUENEZ, sis route de l'océan à la GRIGONNAIS 44170
Ces travaux sont éligibles à certaines aides. Il est proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à formuler les demandes de subventions auprès de l'Etat (DRAC), de la Région, du département pour la restauration du mobilier protégé

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
Autorise Monsieur Le Maire à signer le devis proposé par l'atelier GOURGUENEZ pour 10 473 € TTC
Autorise Monsieur Le Maire à formuler les demandes d'autorisation de travaux
Autorise Monsieur Le Maire à formuler les demandes de subventions auprès de l'Etat (DRAC), de la Région et du Département

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	**Contre**	**Abstention**
Autorisation de signature du devis (atelier GOURGUENEZ) et autorisation de formuler les demandes de subventions Etat, région, département pour la restauration du mobilier protégé	**15**	**0**	**0**

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Maire Thierry CAUBET